



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/370

Le 19 décembre 2005

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications (Services de radiodiffusion), Genève, 23 et 24 mars 2006

1 Introduction

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 6 de l'UIT-R aura lieu les 23 et 24 mars 2006, immédiatement après les réunions des Groupes de travail 6A, 6E, 6J*, 6M, 6Q, 6S et du Groupe d'action 6/9 (voir la Lettre circulaire 6/LCCE/51 du 2 décembre 2005).

Groupe	Dates de la réunion	Date limite de soumission des contributions 16 heures UTC	Début de la réunion
Commission d'études 6	23-24 mars 2006	Jeudi 16 mars 2006	Jeudi 23 mars 2006 à 9 heures 30

La réunion de la Commission d'études aura lieu au siège de l'UIT, à Genève. Les services directement liés aux réunions, enregistrement des délégués, distribution des documents, etc., seront regroupés dans le même bâtiment. L'enregistrement des délégués débutera à 8 h 30. Pour accéder au comptoir d'enregistrement situé **dans le bâtiment Montbrillant, tous les délégués devront emprunter exclusivement l'entrée Montbrillant** le jour de l'ouverture.

2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 6 est reproduit à l'Annexe 1. Les contributions des participants seront traitées conformément à la Résolution UIT-R 1-4.

Les Questions assignées à la Commission d'études 6 se trouvent à l'adresse suivante:
(<http://www.itu.int/ITU-R/publications/download.asp?product=que06&lang=f>).

* Anciennement Groupes de travail 6P et 6R

2.1 Adoption des projets de Recommandation pendant la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-4)

Aucun projet de Recommandation n'est soumis à la Commission d'études pour adoption, conformément au § 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-4.

2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-4)

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-4 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études ou qui, faute de temps, n'ont pas pu être présentés dans les langues de travail avant la réunion.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 6A, 6E, 6M, 6J, 6Q, 6S et du Groupe d'action 6/9 organisées immédiatement avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à la Commission. Après examen, la Commission pourra décider de les faire adopter par correspondance. Dans ces cas-là, la Commission d'études peut aussi décider d'appliquer la procédure d'adoption en même temps que celle d'approbation (PAAS) d'un projet de Recommandation, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-4 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous).

Conformément au § 2.25 de la Résolution UIT-R 1-4, l'Annexe 2 à la présente Circulaire contient la liste des sujets qui seront traités au cours des réunions des Groupes de travail et du Groupe d'action qui précéderont immédiatement la réunion de la Commission et qui pourraient donner matière à projet de Recommandation.

2.3 Décision de procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décidera de l'éventuelle procédure d'approbation de chaque projet de Recommandation qu'il s'agit de faire adopter conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT-R 1-4. La procédure d'approbation sera alors ouverte. Le texte en question sera soit soumis à la prochaine Assemblée des radiocommunications, soit envoyé aux Etats Membres pour être examiné pour adoption par le biais de la procédure de consultation; ou à défaut la Commission d'études peut décider d'appliquer la procédure PAAS, visé au § 10.3 de la Résolution susmentionnée.

Si, au cours de sa réunion, une Commission d'études décide qu'un projet de Recommandation résultant de l'étude d'une Question identifiée comme pouvant faire l'objet de la variante de la procédure d'approbation (AAP) n'a pas d'incidences politiques ou réglementaires, la procédure d'approbation énoncée dans la Résolution UIT-R 45-1 peut être appliquée. Dans ce cas, le projet de Recommandation devrait être examiné pour adoption par le biais de la procédure par correspondance décrite au § 2.2 ci-dessus. Une fois adoptée au titre de cette procédure, la Recommandation sera alors considérée comme étant approuvée conformément à la Résolution UIT-R 45-1.

3 Visa

Nous vous rappelons que pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être demandé et obtenu de la représentation de la Suisse auprès de votre pays (ambassade ou consulat) ou, à défaut, de celle qui est la plus proche de votre pays de départ. En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de la société que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission de ce visa.

Les demandes de visa doivent nous parvenir sous couvert d'une lettre officielle de l'administration ou de la société que vous représentez. Cette lettre doit préciser votre nom et vos fonctions, votre date de naissance, votre numéro de passeport, ainsi que ses dates de délivrance et d'arrivée à expiration. Elle doit être accompagnée d'une photocopie de votre passeport et du formulaire d'inscription, dûment rempli, le tout devant être envoyé par télécopie au numéro +41 22 730 6600 à l'Unité des documents et réunions de l'UIT-R, bureau V.434, à l'attention de Mme L. Kocher. Veuillez noter que l'Union a besoin d'au moins une semaine pour traiter tous les documents nécessaires à l'obtention d'un visa.

4 Participation

Les services d'interprétation seront fournis sur la base des inscriptions de participants parvenues avant la réunion.

Afin que les dispositions nécessaires puissent être prises, nous vous prions de nous communiquer, un mois au plus tard avant l'ouverture de la réunion, le nom de votre (vos) représentant(s) au moyen du formulaire ci-joint (Annexe 3) (le photocopier si nécessaire). En ce qui concerne les réservations d'hôtel, veuillez consulter <http://www.itu.int/travel/index-fr.html>.

Valery Timofeev
Directeur, Bureau des radiocommunications

Annexes: 3

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion préparatoire à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications

(Genève, 23-24 mars 2006)

- 1** Ouverture de la réunion
- 2** Adoption de l'ordre du jour
- 3** Désignation du Rapporteur
- 4** Constitution du Groupe de rédaction
- 5** Rapport du Président
- 6** Rapports des Groupes de travail et du Groupe d'action
- 7** Examen des Recommandations nouvelles ou révisées
 - 7.1** Recommandations dont l'inscription à l'ordre du jour n'était pas expressément prévue (voir la Résolution UIT-R 1-4, § 10.2.3, 10.3 et 10.4)
 - Décision de présentation pour adoption
 - Décision concernant l'éventuelle procédure d'approbation à suivre
 - Application, au besoin, de la procédure visée à l'Annexe 1 de la Résolution UIT-R 1-4
 - 7.2** Recommandations pouvant faire l'objet de la variante de la procédure d'approbation décrite dans la Résolution UIT-R 45-1
 - 7.3** Mise à jour des Recommandations au titre de la Résolution UIT-R 44-1
- 8** Résultats des réunions de la Commission de direction de la Commission d'études 6 de l'UIT-R
- 9** Statut des Manuels, Questions, Recommandations, Rapports, Vœux, Résolutions et Décisions
- 10** Liaison avec d'autres Commissions d'études ou organisations internationales
- 11** Préparation de la CRR-06
- 12** Préparation de l'AR-07
- 13** Préparation de la CMR-07
- 14** Mise en place du Groupe de rédaction travaillant par correspondance
- 15** Calendrier des réunions
- 16** Divers

A. MAGENTA
Président de la Commission d'études 6 des
radiocommunications

Annexe 2

Sujets à traiter aux réunions des Groupes de travail 6A, 6E, 6J, 6M, 6Q, 6S et du Groupe d'action 6/9 qui se tiendront immédiatement avant la réunion de la Commission d'études 6 et pour lesquels des projets de Recommandation seront éventuellement élaborés

Groupe de travail 6A

- Spécifications et utilisation d'informations de métadonnées dans l'ensemble de la chaîne de programme
- Systèmes de codage de la qualité audio intermédiaire pour l'application d'émissions de radiodiffusion (révision éventuelle de la Recommandation UIT-R BS.1548)
- Transport de données de programmes de TVHD sur des canaux à capacité réduite (canaux pour les reportages électroniques par exemple)

Groupe de travail 6E

- Bases techniques de la planification de la radiodiffusion sonore numérique hertzienne de Terre dans la bande des ondes métriques (révision éventuelle de la Recommandation UIT-R BS.1660-2)
- Utilisation de l'infrastructure de radiodiffusion de Terre pour les systèmes publics d'alerte et l'atténuation des effets des catastrophes
- Gabarits spectraux pour la radiodiffusion télévisuelle numérique par voie hertzienne de Terre

Groupe de travail 6J

- Métadonnées pour la production et la post-production
- Mesure du niveau
- Spécifications relatives à la mesure de la sonie des programmes pour la production et la postproduction en radiodiffusion
- Algorithmes de mesure de la sonie et des niveaux vrais de crête à utiliser pour la production et la postproduction de programmes en radiodiffusion
- Identification et classement de plusieurs canaux audio acheminés sur des circuits de contribution internationaux
- Commande adaptative de la qualité de l'image dans les systèmes télévisuels (projet de révision éventuel de la Recommandation UIT-R BT.1691)
- Optimisation de la qualité de reproduction télévisuelle numérique des couleurs (projet de révision éventuel de la Recommandation UIT-R BT.1692)
- Besoins des utilisateurs en matière d'écran plat comme écran de contrôle principal dans un environnement de production de programmes de télévision

- Besoins des utilisateurs et utilisation du spectre concernant les reportages électroniques par voie de Terre
- Indications concernant les archives pour les programmes de télévision
- Enregistrements télévisuels avec signaux audio multicanal
- Gestion et archivage de bandes magnétiques enregistrées (son et télévision) (révision éventuelle de la Recommandation UIT-R BR.1215)
- Conditions à remplir pour utiliser la technologie du numérique dans les systèmes audio (éventuel projet de révision de la Recommandation UIT-R BR.1351)

Groupe de travail 6M

- Gestion des droits d'accès dans un environnement de radiodiffusion numérique
- Harmonisation des formats de contenu pour les applications de télévision interactive – Mise à jour
- Protection de la confidentialité des données des utilisateurs finals des services de radiodiffusion interactive
- Mise en oeuvre de la voie de retour de Terre pour les services interactifs – Scénarios de mise en place et considérations relatives à la planification
- Systèmes de radiodiffusion d'applications multimédia et d'applications de données destinées à être reçues sur des terminaux mobiles
- Systèmes de limitation des attaques par «refus de service» dans les services de radiodiffusion interactifs

Groupe de travail 6Q

- Méthodes d'évaluation subjective, par des non-spécialistes, de vidéo multimédia non interactive
- Méthodologie d'évaluation subjective de la qualité des images de télévision (projet de révision éventuel de la Recommandation UIT-R BT.500-11)
- Méthodologie d'évaluation subjective de la qualité vidéo des applications multimédias

Groupe de travail 6S

- Paramètres des systèmes du SRS exploités entre 17,3 et 42,5 GHz (y compris les liaisons de connexion associées)
- Système de radiodiffusion numérique par satellite avec configuration souple (télévision, son, données)
- Critères de partage pour le SRS dans la bande 21,4-22 GHz dans les Régions 1 et 3
- Gabarits de protection et méthodes de calcul associées pour les brouillages causés aux systèmes de radiodiffusion par satellite dans le cas d'émissions numériques (projet de révision éventuel de la Recommandation UIT-R BO.1293-2)
- Utilisation de l'infrastructure de radiodiffusion par satellite pour les systèmes publics d'alerte et l'atténuation des effets des catastrophes

Groupe d'action 6/9

- Valeurs des paramètres pour une hiérarchie élargie de systèmes LSDI
- Classement des applications LSDI
- Critères de qualité de l'image pour ces applications LSDI
- Méthodes de mesure des caractéristiques du son pour ces applications LSDI

Annexe 3 (en anglais seulement)



Registration Form ITU-R Meetings Geneva, Switzerland, 6-31 March 2006

Radiocommunication Bureau

I wish to participate in

TG 6/9 6-9/3	WP 6J 9-15/3	WP 6M 10-16/3	WP 6E 13-21/3	WP 4-9S 14-21/3	WP 6S 14-22/3

WP 4B 15-21/3	WP 6A 17-22/3	WP 6Q 20-22/3	WP 8A 21-30/3	WP 4A 22-31/3	WP 8B 22-31/3	SG 6 23-24/3

Mr. Mrs. Ms. Miss:
(family name) (first name)

Accompanied by family member(s):
(family name) (first name)

1. REPRESENTATION

Name of Member State:

- Head of Delegation Deputy Delegate

To be completed by representatives of Member States only

Name of Sector Member:

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Recognized Operating Agencies | <input type="checkbox"/> Regional Telecommunication Organizations |
| <input type="checkbox"/> Scientific or Industrial Organizations | <input type="checkbox"/> Intergovernmental Organizations operating Satellite Systems |
| <input type="checkbox"/> UN, Specialized Agencies and the IAEA | <input type="checkbox"/> Other Entities dealing with Telecommunication matters |
| <input type="checkbox"/> Regional and other International Organizations | <input type="checkbox"/> Associates |

2. OFFICIAL ADDRESS

Name of the Company:

Street Address:

City/State/Code/Country:

Business tel.: Fax:

E-mail: In case of emergency:

3. DOCUMENTS

I wish to receive paper copies during the meeting: Yes No

If yes, indicate one language only: English French Spanish
 Arabic Chinese Russian

Upon request, contributions are available at the Document Distribution Desk

Date : Signature:

For BR Secretariat use only

Approved (if applicable)	Personal Section	Meeting Section	Pigeonhole

To be returned duly completed to the Radiocommunication Bureau Place des Nations Telephone: +41 22 730 5802
 CH-1211 Geneva 20 Switzerland Telefax: +41 22 730 6600
 Email: linda.kocher@itu.int